2E Rang

Saint-Hugues

Fiche de la propriété — MonRôle, 28 novembre 2026
monrole.ca/p/2639456

L'évaluation au rôle en vigueur

Valeur au rôle	**991 600 $**
Terrain	**991 600 $**
Bâtiment	**—**

Source : rôle d'évaluation foncière de la municipalité, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Combien coûte 2E Rang chaque année ?

- Taxes municipales : environ 5 832 $ par année (estimation). La valeur au rôle multipliée par le taux global de taxation réel 2025 de la ville (0,5881 $ par 100 $). Ce taux est une moyenne pour tous les types de propriétés, pas le taux résidentiel de votre compte; les tarifs fixes et la taxe scolaire n'y sont pas.
  Source : Rapport financier des organismes municipaux, MAMH, 2025 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/rapport-financier-des-organismes-municipaux-et-autres-documents)
- Droits de mutation (« taxe de bienvenue ») : au moins 14 472 $ si la propriété était vendue en 2026. Calcul : valeur au rôle × 1,10 (facteur comparatif 2026 de la ville) = 1 090 760 $, aux tranches provinciales 2026 (0,5 % jusqu'à 62 900 $, 1 % jusqu'à 315 000 $, 1,5 % au-delà). La base réelle est le plus élevé du prix et de ce montant; certains transferts sont exonérés (par exemple entre conjoints ou en ligne directe). Une municipalité peut fixer un taux plus élevé sur la tranche qui dépasse 500 000 $: le montant réel peut alors être plus élevé.
  Source : Droits sur les mutations immobilières, gouvernement du Québec, 2026-02-17 (https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/fiscalite/droits-mutations-immobilieres)

Qu'y a-t-il sur le terrain et autour ?

- Aucun terrain n’est inscrit au Répertoire des terrains contaminés du gouvernement du Québec dans un rayon de 250 m du point de cette propriété.
  Source : Répertoire des terrains contaminés, gouvernement du Québec, 2026-11-10 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/repertoire-des-terrains-contamines-gtc)
- Selon la cartographie des milieux humides potentiels (2023) du gouvernement du Québec, le point de cette propriété se trouve dans un milieu humide potentiel (Marécage). Il s'agit d'une cartographie de potentiel, pas d'une délimitation sur le terrain.
  Source : Cartographie des milieux humides potentiels du Québec (2023), ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2025-03-27 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-potentiels)
- Ce lot est en zone agricole selon la carte de la CPTAQ : construire, lotir ou changer l'utilisation exige généralement une autorisation de la CPTAQ.
  Source : CPTAQ — Zone agricole transposée au Cadastre du Québec, 2026-05-01 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zone-agricole-transposee-au-cadastre-du-quebec)

L'historique

- Depuis 2022, l'évaluation de cette propriété a augmenté de 25 %.
  Source : Rôles d'évaluation foncière, MAMH (calcul MonRôle), 2026 (https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/roles-d-evaluation-fonciere-du-quebec)

Données publiques compilées par MonRôle; MonRôle n'est pas lié aux municipalités. Ce document n'est pas une évaluation.